

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : AFSR1301381A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 16 janvier 2013, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu à partir du 21 mai 2013 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du 16 octobre 2013.

L'ouverture des inscriptions est fixée au jeudi 28 février 2013.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au jeudi 28 mars 2013, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales	DATES ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Judi 28 février 2013
Date et heure limites d'inscription	Judi 28 mars 2013, à minuit (heure France métropolitaine)

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, téléphone : 01-40-56-60-00) ;
- par courriel : drh-concours@sante.gouv.fr

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le jeudi 28 mars 2012, à minuit, le cachet de la poste faisant foi :

Ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement DRH3B (Sud-Pont), « SACS 2013 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner au 01-40-56-60-00 ou adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sante.gouv.fr.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.
La composition du jury sera fixée ultérieurement.

La date limite d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure est fixée au 4 octobre 2013, à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers, établis en cinq exemplaires, devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous :

Ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, DRH3B, bureau du recrutement, « SACS 2013 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.